

# Le jour **Un**

La Nation Nisga'a a pris ses premières mesures comme entité autonome le 11 mai 2000. Cette date marquait la première réunion d'un gouvernement transitoire, qui a guidé la nation au cours de l'évolution qui a vu le Conseil tribal Nisga'a transférer ses pouvoirs au gouvernement Nisga'a Lisims. Qui plus est, elle a marqué un transfert paisible et ordonné de pouvoirs, ce qui est une tradition canadienne.

L'organisme chargé d'étudier et d'adopter les lois, le Wilp Si'ayuukhl Nisga'a, a élu ses premiers président et vice-président. Le gouvernement a agi rapidement pour adopter 18 textes de loi concernant les terres, les ressources forestières, la pêche, la faune et la gestion financière. La *Loi sur le comité d'examen administratif des Nisga'a* est un autre texte de loi important adopté ce jour-là. Cette loi a établi un comité qui est chargé de passer en revue les décisions prises par le gouvernement Nisga'a. Sa mission est de s'assurer que les décisions touchant des personnes sont équitables et que le gouvernement reste responsable envers ses citoyens.

En vue de ce jour historique, les trois gouvernements ont travaillé vers un but commun. Le Canada, pour sa part, a finalisé sa ratification du traité des Nisga'a en prenant les décrets nécessaires (requis pour l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Accord définitif nisga'a*). Cette législation fédérale donne suite au traité des Nisga'a et lui donne force de loi. Le Canada a également adopté la législation fédérale sur la mise en vigueur et les permis d'occupation. Les trois parties ont mené à bonne fin des accords connexes, notamment : un accord de financement budgétaire, un accord sur le revenu de source propre et un accord sur la récolte. La Colombie-Britannique a reconnu le titre foncier des Nisga'a et a obtenu l'approbation de l'Assemblée législative provinciale pour l'Accord définitif Nisga'a.

Le 11 mai 2000, des versements de transfert de capital de 20,3 millions de dollars du Canada et de 3,1 millions de dollars de la Colombie-Britannique ont été faits à la Nation Nisga'a.

Avant la date d'entrée en vigueur, le Canada et la Colombie-Britannique faisaient affaire avec les quatre villages Nisga'a et le Conseil tribal Nisga'a séparément. En raison du traité, les gouvernements fédéral et provincial font maintenant affaire avec la Nation Nisga'a par l'entremise du gouvernement Nisga'a Lisims. Cette approche centralisée et améliorée augmente considérablement l'efficacité.

#### **Gouverner une nation**

Le gouvernement de la Nation Nisga'a se compose du gouvernement Nisga'a Lisims (GNL) et de quatre gouvernements de village Nisga'a. La Nation Nisga'a agit par l'intermédiaire du GNL et chaque gouvernement de village agit par l'intermédiaire de son conseil et de son chef de village Nisga'a dans l'exercice de ses droits, pouvoirs et privilèges et dans l'exécution de ses devoirs, fonctions et obligations. Les citoyens Nisga'a qui résident d'habitude dans les trois « locaux urbains » Nisga'a (Terrace, Prince Rupert et Vancouver) élisent des personnes pour les représenter au GNL.

Pendant d'innombrables générations, les Nisga'a se sont gouvernés selon les Ayuukhl Nisga'a, les pratiques et lois traditionnelles de la Nation Nisga'a. Le Conseil des Aînés — qui se compose du président, de chefs, de matriarches et d'aînés respectés des Nisga'a — fournit des conseils et l'interprétation des Ayuuk au gouvernement Nisga'a. Le Conseil des Aînés est nommé par le GNL selon la loi Nisga'a.

Le Président, le président du conseil, le secrétaire-trésorier et le président du Conseil des Aînés sont élus au suffrage universel par la Nation Nisga'a et constituent les quatre dirigeants du GNL. Le conseil de direction se compose de tous les dirigeants, du conseiller en chef de chaque gouvernement de village Nisga'a et d'un représentant de chaque local urbain Nisga'a. Le Wilp Si'ayuukhl Nisga'a comprend chaque dirigeant du gouvernement Nisga'a Lisims, le conseiller en chef et les conseillers de chaque gouvernement de village Nisga'a et deux représentants de chaque local urbain Nisga'a.

Pendant la période visée par le présent rapport, il y a eu quatre séances du Wilp Si'ayuukhl Nisga'a (11 mai, 13 septembre, 14 et 15 novembre, et 5 décembre). En tout, 21 lois ont été adoptées, dont deux étaient des lois de modification législative. Toutes les lois Nisga'a sont disponibles publiquement sur le site Web du GNL. La Nation Nisga'a a également élu un président et un vice-président d'assemblée et a établi le règlement intérieur du Wilp Si'ayuukhl Nisga'a.

#### **Wilp Si'ayuukhl Nisga'a (Chambre des lois)**

Le 14 septembre 2000, le gouvernement Nisga'a Lisims a ouvert les portes de son bâtiment administratif aux Nisga'a. Le GNL a invité des représentants des gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et des municipalités environnantes à participer aux célébrations. Ce nouvel immeuble du gouvernement, impressionnant, comprend la chambre législative, des lieux de réunion, des bureaux, une aile administrative et le bureau du président. C'est un monument à la persistance et à la patience des Nisga'a.

Le 16 novembre 2000, le GNL a érigé un nouveau pts'aan (poteau totémique) appelé Goothl Lisims (le cœur de la Nation Nisga'a). Il se trouve devant le Wilp Si'ayuukhl Nisga'a pour marquer l'aube d'une nouvelle ère et pour faire bon accueil à tous au siège du gouvernement Nisga'a.

#### **Élire des représentants**

Le 8 novembre 2000, la Nation Nisga'a a tenu sa première élection, remplissant ainsi la condition prévue au traité de tenir une élection générale six mois après la date d'entrée en vigueur. Cette première élection constituait une occasion d'observer les traditions démocratiques des Nisga'a en action. Plusieurs des candidats ont créé leurs propres dépliants, brochures, boutons et annonces à la radio pour promouvoir leur candidature et pour clarifier leur position sur les enjeux. Le GNL a nommé un directeur général des élections pour garantir que l'élec-

tion se déroule équitablement, de façon transparente et selon toutes les conditions prévues dans la *Loi sur les élections des Nisga'a*.

#### **Partager la sagesse**

La nouvelle de la conclusion de l'Accord définitif Nisga'a s'est répandue bien au-delà de la vallée du Nass — à travers la Colombie-Britannique, le Canada et autour du monde. Les gouvernements et les peuples autochtones observent tous la mise en place du traité avec un vif intérêt. Ils sollicitent également les conseils des membres du gouvernement et des négociateurs des Nisga'a.

Depuis la date d'entrée en vigueur, les représentants de la Nation Nisga'a ont donné de nombreuses présentations à des parties intéressées sur le processus de négociation de traité et le contenu de l'Accord définitif Nisga'a. En outre, des groupes autochtones de Taïwan, d'Australie et de Scandinavie sont venus dans la vallée du Nass pour voir le gouvernement Nisga'a en action et pour tirer parti sur place de l'expérience de la Nation Nisga'a.

#### **Participation internationale**

En avril 2000, l'envergure internationale de la Nation Nisga'a a atteint un nouveau sommet quand des représentants de la Nation Nisga'a, avec d'autres participants canadiens, ont été invités à assister au Sommet des Amériques, à Québec. Seconde conférence du genre, le Sommet des Amériques s'est attaché à stimuler le développement économique entre les hémisphères septentrional et méridional. Le gouvernement Nisga'a Lisims était un participant à part entière aux côtés du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'exposition des Nisga'a a été visitée par un certain nombre de personnalités de haut rang, notamment le ministre des Affaires étrangères du Canada, le secrétaire général de l'Organisation des États américains et de nombreux dignitaires étrangers, ambassadeurs et chefs de mission provenant de partout en Amérique.





